



Mars 2017

DECRYPTAGE

Les avances de la Banque de France au Trésor

Explications de François Villeroy de Galhau, lundi 13 mars à Paris, dans le cadre de la Conférence de presse consacrée à la présentation du Rapport d'activité et des résultats 2016 de la Banque de France

« Je voudrais terminer par une précision technique en ce qui concerne les avances de la Banque de France au Trésor. C'est parfois une question qui revient, en disant que ces avances seraient impossibles à cause de l'euro. Non. Ces avances sans intérêt, qui par hypothèse pourraient financer les déficits publics en substitution des marchés financiers et des épargnants, sont strictement encadrées en France, depuis bien avant l'euro. C'est le cas depuis la loi de 1973 sur la Banque de France, et avant même la loi de 1973. Tout au long de la V^{ème} République, les avances de la Banque de France au Trésor ont toujours été significativement inférieures à 5 % du PIB. Je vous rappelle que la dette publique est proche de 100 % du PIB. Donc ces avances n'ont jamais été, et ne pourraient jamais être, à la mesure du financement de la dette.

Pourquoi cet encadrement très strict et depuis longtemps ? Partout dans les économies avancées existe cette interdiction de la "planche à billets". L'expérience unanime montre en effet que, là où il n'y a pas une très stricte limitation de ces avances au Trésor, il y a un risque d'inflation élevée. Aujourd'hui, l'ensemble des économies avancées, y compris l'Amérique de M. Trump, y compris la Grande-Bretagne post-Brexit, ont les mêmes règles du jeu. A l'inverse, historiquement l'Allemagne des années 1920 ou aujourd'hui certains pays en voie de développement illustrent les grands méfaits de la planche à billets. Donc cette interdiction n'est pas liée à l'euro ; elle est liée à la sagesse de la politique monétaire et à la prévention d'une inflation trop élevée. »